Document d'entrée en relation



Le législateur demande que chaque client, dès le début des échanges, soit informé des statuts et qualifications de la structure de conseil. Au delà de la lecture attentive de ces informations, nous répondrons à toutes les questions que cela peut susciter.





1



Statuts réglementés

Enregistré à l'Orias sous le numéro 07 022 596 (www.orias.fr) en qualité de :

Conseiller en Investissements Financiers (CIF), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1^{er} de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation de nature capitalistique ou commerciale : néant

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : néant.

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Etablissements de crédit ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaire en intermédiation en N-1 : néant.

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : néant.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille : Axa Banque, Primonial financement.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Démarcheur bancaire et financier référencé pour les opérations, produits et services des établissements suivants : Finaveo, Nortia, Entrepreneur Invest, Extendam, Novaxia, My Money Bank.

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°493 887 590 délivrée par la CCI de Lyon Métropole.





Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller habituel, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

Pour l'activité CIF: L'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org/le médiateur.

Pour les autres activités : Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Dominique Dimier en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivant : **accueil@verum.fr.** Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussigné(e)	atteste avoir reçu le document d'entrée en relation
Fait à	le / /







ÉCRIRE AVEC VOUS UNE HISTOIRE QUI DURE

